

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU NORD

Commune de
ROMBIES
-ET-
MARCHIPONT

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

Séance du 27 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Françoise ROGER, Hubert DUPONT, Audrey CHARLET adjoints, Joëlle PIGNATARO, Angélique DELHUILLE conseillères municipales déléguées, Benoît DUPONT, Marie-Pierre CARTON, Frédéric POIX, Marie-Laure HUART, Thomas LEDUC, Adrien LAUDE, Andy CHIARELLI, conseillers municipaux.

Absents : Mr Samuel ZIDOURI, Mme Magali DUQUESNE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Françoise ROGER.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire propose de reconduire les taux de fiscalité 2025 en 2026.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu la proposition de Madame le Maire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Madame le Maire et

DECIDE de fixer les taux de fiscalité de l'année 2026 comme suit :

- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS) à 14,80%
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 39,26%
- la taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB) à 52,96%

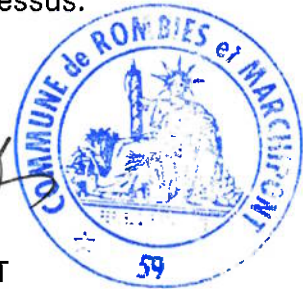
Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Agnès DOLET



**Membres du
Conseil municipal**

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

**Date de
la convocation :**
21/04/2026

Date d'affichage :
21/04/2026

**N° et objet de la
délibération :**

DEL 20_2026

**Fixation des taux de
fiscalité 2026**